

DECRET N° 2015-408 DU 20 JUILLET 2015
portant reconstitution de carrière des
fonctionnaires de police recrutés en 1978.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-429 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Vu** le décret n°59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux Fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des Autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;
- Vu** le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions,

organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Vu le décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de Police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême ;

Vu l'arrêté interministériel n°149/MISPC/MEF/DC/SGM/SA du 07 septembre 2011 chargé de l'exécution et de la mise en œuvre du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de Police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême ;

Vu le rapport n°060/MISPC/DC/SP-C du 05 avril 2013 de la commission interministérielle chargée de l'exécution et de la mise en œuvre du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de Police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 juin 2015,

DECRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions des articles 111, 112 et 113 de la loi n°93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale et celle des dispositions des articles 1, 2, 3, 6 et 7 du décret n°2009-713 du 31 décembre 2009 portant modalités de règlement des problèmes de reconstitution de carrière de certains fonctionnaires de Police, suite à leurs réclamations et aux arrêts de la Cour Suprême, la carrière des fonctionnaires de Police dont les noms suivent est reconstituée comme suit :

f

INSPECTEURS DE POLICE RECRUTES EN 1978

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE		RECONSTITUTION DE CARRIERE		DIPLÔME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES	GRADES	DATES		
1	ADAMOU Mohamadou	926	01/01/1978	01/01/2008	CDP	01/01/2005	A déjà bénéficié de reconstitution de carrière		A obtenu le diplôme Brevet Supérieur de Police Judiciaire, le 24/09/1987, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/10/2004
2	ABDOULAYE Issa	927	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/07/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/07/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2004		
							CGP	01/07/2007		
3	AGOLI-AGBO Célestin Habib	928	01/01/1978	01/01/2008	CP2	01/11/2005	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/01/2005
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/01/2005		
4	BOUKARI Orou Mama	929	01/01/1978	01/01/2008	CP1	01/10/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2004		
5	CHICOU Gaston	930	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/04/2005	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		

							CDP	01/01/2004	mois de bonification.	01/01/2007
							CGP	01/01/2007		
6	CHODATON Kokou Alain	931	01/01/1978	01/01/2008	CP1	01/04/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2004		
7	DAFIA Limè	932	01/01/1978	01/01/2003	IPD	10/02/1992	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Principal de Police pour compter du 10/08/1999
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/08/1999		
8	DEGAN Martin	933	01/01/1978	01/01/2008	CP1	01/01/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2004		
9	DEHOUMON Gilles Houssou	934	01/01/1978	01/01/2008	CP1	01/04/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 14/03/1984, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		

10	DOHOU Gilbert	935	01/01/1978	01/01/2008	CP2	01/11/2005	CDP	01/04/2004	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	10 JAR le 30/01/1984, 15 JAR le 23/05/2000 Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/01/2007;
							CP2	10/02/1994		
							CP1	10/02/1997		
							CPP	01/01/2003		
							CDP	01/01/2007		
11	GBENOU Athanase	936	01/01/1978	01/01/2008	CP2	27/12/2003	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/10/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2005		
12	HOUMMASSE Cossi	937	01/01/1978	01/01/2008	CP2	01/11/2005	CP2	10/02/1994	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 14/03/1984, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	60 JAR le 08/05/1986 Nouveau grade: Commissaire Divisionnaire de Police pour compter du 01/01/2006
							CP1	10/02/1997		
							CPP	10/02/2001		
							CDP	01/01/2006		
13	HOUNMENOUE Victorin	938	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/01/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		
							CGP	01/10/2007		

db

4

14	HOUNGUE Calixte	939	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/04/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		
							CGP	01/10/2007		
15	HOUETO Gbètoho	940	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/01/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		
							CGP	01/10/2007		
16	KEKE-TOHOUNKPIN A. Jean	941	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/04/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/04/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/01/2004		
							CGP	01/4/2007		
17	IGARI KOROGONE Moussa	943	01/01/1978	01/01/2008	IP1	01/01/2002	CP2	10/11/1996	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	60 JAR le 10/07/1984, 60 JAR le 20/11/1987 Nouveau grade: CPP pour compter du 01/04/2005
							CP1	10/11/1999		
							CPP	01/04/2005		
18	LEGBA Frédéric	944	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/04/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		

							CGP	01/10/2007	mois de bonification.	
19	MOUNIROU Adéalé René	945	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/04/2005	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/01/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/01/2004		
							CGP	01/01/2007		
20	M'PO Jean N'Kiabola	946	01/01/1978	01/01/2008	CDP	01/01/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 18/01/1989, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2006
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/01/2004		
							CGP	01/10/2006		
21	Nama N'Kia	947	01/01/1978	Décédé le 04/02/2006	CPP	04/02/2006	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CDP pour compter du 01/07/2003
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2003		
22	OGOUNCHI Aubin	948	01/01/1978	Décédé le 01/01/2008	CP1	01/04/2002	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		
							CGP	01/10/2007		
23	PEDE Calixte	949	01/01/1978	01/01/2008	CPP	01/01/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: Contrôleur Général de Police pour compter du 01/10/2007
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/07/2004		

							CGP	01/10/2007	mois de bonification.	
24	TOSSOU Dossou	950	01/01/1978	01/01/2005	CP2	01/01/2005	CP2	10/11/1996	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CPP pour compter du 01/01/2004
							CP1	10/11/1999		
							CPP	01/01/2004		
25	TOSSOU Justin	951	01/01/1978	Décédé le 25/06/1999	CP2	25/06/1999	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP1 pour compter du 10/08/1995
							CP1	10/08/1995		
26	CLEDJO Flavien	1 457	01/01/1978	01/01/2008	CP1	01/01/2007	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 09/06/1986, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CDP pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/04/2004		
27	KADIRI Foucéni Sanni	660	16/09/1974	01/10/2004	CP1	01/04/2002	CP2	10/02/1993	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/10/1981, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CDP pour compter du 01/04/2004
							CP1	10/02/1996		
							CPP	10/02/2000		
							CDP	01/10/2004		
28	AGUEH Couessi	959	01/01/1978	01/01/2008	IPP	12/09/2006	CP2	01/10/2006	A obtenu le Diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 21/09/1988, donc bénéficie de six (06) mois de bonification	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2006

Handwritten signature or initials in blue ink.

2	CARRENA Jean Charles	861	01/12/1976	01/01/2007	CP2	27/12/2006	CP2	01/05/2005	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 11/06/1991, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2005
3	ZONDO Paulin	819	23/02/1976	01/04/2006	IP1	01/01/2001	CP2	01/10/2005	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 26/06/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2005
4	KADECOU C, Toussaint	914	01/12/1976	01/01/2007	IP1	01/01/2001	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 26/06/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2006
5	SAGBO Maguëritte	881	01/12/1976	01/01/2007	IP1	01/01/2001	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 26/06/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 Pour compter du 01/04/2006
6	AMOUSSOU Valentin	859	01/12/1976	01/01/2007	CP2	01/01/2001	CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police	Nouveau grade: CP2 pour compter

cto
/

									Judiciaire le 16/07/1993, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	du 01/04/2006
7	HOUENOU Oni Jules	872	01/12/1976	01/01/2007	IP1		CP2	01/10/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 23/06/1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2006
8	DOMINGO Joseph	1 082	11/12/1978	01/10/1981	CP2	27/12/2006			A obtenu le Certificat d'Aptitude Professionnel le 18/12/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: pour compter du 27/06/2006
9	GBENASSOUA Bénédict	1 092	11/12/1978	01/01/2009	CP2	27//12/2006			A obtenu le Certificat d'Aptitude Professionnel le 18/12/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP pour compter du 27/06/2006
10	HOUNGBEME T, Daniel	1 097	11/12/1978	01/01/2009	CP2	27//12/2006			A obtenu le Certificat d'Aptitude Professionnel le 18/12/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP pour compter du 27/06/2006
11	YESSOUFOU Mouazinou	1 124	11/12/1978	01/01/2009	CP2	27/12/2006			A obtenu le	Nouveau grade:

eth f

F

4	BOCO David	1131	11/12/1978	01/01/2009	CGP	01/07/2005	A obtenu le Brevet Supérieur de la Police Judiciaire le 01/10/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/01/2005
5	GOGAN F,Séverin	1137	11/12/1978	01/01/2009	CGP	01/07/2007	A obtenu le Brevet Supérieur de la Police Judiciaire le 18/01/1989, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/01/2007

INSPECTEURS DE POLICE 78-2										
N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE		RECONSTITUTION DE CARRIERE		DIPLÔME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES	GRADES	DATES		
1	AKPOVO Bertin	1057	11/12/1978	01/01/2009	IPP	12/09/2006	CP2	01/04/2006	A obtenu le diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 26/06/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2006

29	DAHASSI Antoine Dieudonné	976	01/01/1978	01/01/2008	IPP	12/09/2006	CP2	01/06/2006	A obtenu le Diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 26/06/1992, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CP2 pour compter du 01/04/2006
----	---------------------------	-----	------------	------------	-----	------------	-----	------------	---	---

dt
A

OFFICIERS DE POLICE 78-2

N°	NOM ET PRENOMS	MLE	DATE D'INCORPORATION	ADMISSION A LA RETRAITE	SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE		DIPLÔME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE OBTENU	OBSERVATIONS
					GRADES	DATES		
1	SANTOS A.C. Joseph	1129	11/12/1978	Décédé le 05/06/2008	CGP	01/01/2004	A obtenu le Brevet Supérieur de la Police Judiciaire le 01/10/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/07/2003
2	MIAN Cohovi Georges	1130	11/12/1978	01/01/2009	CGP	01/04/2004	A obtenu le Brevet Supérieur de la Police Judiciaire le 01/10/1985, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/10/2003
3	HOUNKANRIN Zinsou Antoine	1133	11/12/1978	01/01/2009	CGP	01/04/2005	A obtenu le Brevet Supérieur de la Police Judiciaire le 18/01/1989, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/10/2004

									Certificat d'Aptitude Professionnel le 27/12/1994, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	CP2 pour compter du 27/06/2006
12	QUENUM Coffi Eustache	1 135	11/12/1978	01/01/2009	CP2	27/12/2003	CP2	11/12/1994	A obtenu le Diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CDP pour compter du 01/01/2007
							CP1	11/12/1997		
							CPP	01/07/2003		
							CDP	01/07/2007		
13	GNANGA Emmanuel	1 136	11/12/1978	01/01/2009	CP1	01/04/2006	CP2	11/12/1992	A obtenu le Diplôme d'Officier de Police Judiciaire le 02/08/1982, donc bénéficie de six (06) mois de bonification.	Nouveau grade: CGP pour compter du 01/04/2007
							CP1	11/12/1995		
							CPP	11/12/1999		
							CDP	01/07/2003		
							CGP	01/10/2007		

ats



Article 2 : L'incidence financière découlant de la reconstitution de carrière ci-dessus, sera payée conformément aux lois des Finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 juillet 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Lionel ZINSOU

Le Vice- Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Placide AZANDE

Komi KOUTCHE

AMPLIATIONS : PR (ATCR) : 06 - AN : 04 - CC : 02 - CS : 02 - HAAC : 02 - CES : 02 - HCJ : 02 - PM/DEEPPPBG : 02 - VPM/ESRS : 02 - MISPC : 02 - MEEFPD : 02 - MDN : 02 - AUTRES MINISTERES : 23 - SGG : 04 - DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI : 05 - DSIA-DOPA : 02 - BN-DAN-DLC : 03 - GCONB-DCCT-INSAE : 03 - BCP-CSM-IGAA : 03 - UAC-ENAM-FADESP : 03 - UNIPAR-FDSP : 02 - SYNAPOLICE : 01 - INTERESSES : 44 - DOSSIERS INTERESSES : 44 - CHRONO : 02 - ARCHIVES : 02 - JORB : 01.